



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015**

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**LE 26 JANVIER 2015**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt-sixième jour du mois de janvier 2015, à 19 h 30.

Sont présents :        Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
                              Monsieur le conseiller André Fournier  
                              Madame la conseillère Nathalie Laprade  
                              Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont absents :         Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
                              Madame la conseillère Sandra Gravel

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier  
                              Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau  
                              Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2015
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 janvier 2015
5. Assemblée de consultation : règlement numéro APR-1275-2014 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à modifier l'usage cg dans la zone 64-C
6. Lecture et adoption d'un règlement d'emprunt : travaux de traversée d'agglomération
7. Lecture et adoption d'un règlement d'emprunt : travaux rue Jean-Baptiste-Drolet
8. Amendement à la résolution numéro 616-2014
9. Avis de motion : règlement décrétant des travaux pour l'augmentation de la capacité du poste de pompage d'égout Jolicoeur
10. Avis de motion : règlement décrétant l'acquisition de véhicules et machinerie pour le Service des travaux publics
11. Avis de motion : règlement décrétant la construction d'un égout pluvial sur une section de la route de Fossambault
12. Avis de motion : règlement décrétant la construction de nouvelles rues dans la partie nord du parc industriel
13. Avis de motion : règlement décrétant la mise en place d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans la partie nord du parc industriel
14. Avis de motion : règlement décrétant la construction d'un bassin de rétention dans la partie nord du parc industriel
15. Avis de motion : honoraires professionnels – projet d'abri multifonctionnel / parc du Grand-Héron
16. Avis de motion : règlement loi sur les immeubles industriels municipaux
17. Approbation du règlement d'emprunt numéro 26-2014 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
18. Subvention à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier
19. Nominations au Comité consultatif d'urbanisme
20. Report de vacances
21. Mandat d'expropriation : piste cyclable
22. Modification au contrat de travail du directeur adjoint à l'urbanisme
23. Commandite Défilé de la Saint-Patrick de Québec
24. Nomination de madame Julie Cloutier à titre de trésorière
25. Fin de bail : clinique médicale
26. Formation d'un comité de toponymie



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

---

27. Tarification publicité journal Le Catherinois
28. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications PG Solutions
  - a) Suite financière SFM
  - b) Gestionnaire municipal
  - c) Activitek
  - d) Applications de première ligne
29. Enregistrement d'une servitude : poste Duchesnay
30. Demande de permis d'enseigne : 3914, route de Fossambault
31. Demande de permis d'agrandissement : 4500, route de Fossambault
32. Dépôt d'un rapport d'embauche d'un préposé à l'entretien ménager
33. Signature d'un protocole d'entente avec le MTQ – PAARRM
34. Confirmation des dépenses : réfection d'une section de la route Montcalm
35. Mandat : augmentation de la capacité de pompage du poste d'eau brute Duchesnay
36. Contrat d'alarme
37. Contrat pour la fourniture d'essence
38. Achat de matériel informatique
39. Demandes de subvention organismes
40. Protocole d'entente Réseau Biblio 2015
41. Autorisation : Cyclo-Défi 2015
42. Autorisation de dépenses : licence annuelle Biblionet
43. Autorisation de dépenses : natation, patins et hockey Ville de Pont-Rouge
44. Autorisation et confirmation d'appui au Triathlon Duchesnay 2015
45. Autorisation de dépenses : Fête des bénévoles
46. Engagement Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) : activités après l'école
47. Entente d'exclusivité La Capitale en fête
48. Mandat pour la préparation d'une fête familiale extérieure
49. Nom du parc de la rue du Levant
50. Modification contrat des expositions bibliothèque
51. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
52. Liste des engagements financiers
53. Paiement de la quote-part 2015 : transport adapté MRC de La Jacques-Cartier
54. Suivi par les élus
55. Autres sujets
56. Période de questions
57. Clôture

*Le quorum étant constaté, la séance de janvier est ouverte.*

*L'expression « ADOPTÉE » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « ADOPTÉE À LA MAJORITÉ » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.*

**25-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 27, 38 et 40

**ADOPTÉE**

**26-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2015**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 12 janvier 2015 comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

---

27-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER 2015

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 17 janvier 2015 comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO APR-1275-2014**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-1275-2014.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, le directeur des Services techniques Monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement numéro APR-1275-2014 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à modifier l'usage « cg » dans la zone 64-C.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier précise que le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le projet de règlement soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

28-2015 **LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1276-2015 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX MUNICIPAUX À RÉALISER À L'INTÉRIEUR DES TRAVAUX DE LA PHASE II DE LA TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION EXÉCUTÉS PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR CE FAIRE**

**ATTENDU QUE** la gestion de la route 367 incombe au Ministère des Transports du Québec (MTQ) en vertu de la Loi sur la voirie, au terme du décret 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications ultérieures;

**ATTENDU QUE** la route 367 est une route régionale de transit qui supporte des débits très importants de circulation (DJMA estimé à 12 900 à la rue du Levant, en 2013) qui sont en augmentation constante;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et ses citoyens sont préoccupés par la circulation, la sécurité et l'environnement urbain de la route 367 et que plusieurs résolutions municipales ont été transmises au MTQ pour des analyses de vitesse et de sécurité;

**ATTENDU QUE** le développement commercial s'est intensifié à l'entrée de l'agglomération, qu'une nouvelle école primaire vient d'être inaugurée et que la Ville est fortement sollicitée par des promoteurs pour des projets de développement résidentiel et commercial;

**ATTENDU QUE** ces projets ont des impacts sur l'environnement urbain, sur la fluidité de circulation sur la route 367, sur le nombre de conflits potentiels et sur les risques d'accident;

**ATTENDU QUE** depuis le printemps 2009, la Ville et le MTQ se sont associés en comités technique et directeur dans une étude de traversée d'agglomération de la route



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

---

367 à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, soit entre l'intersection de la rue Saint-Denys Garneau et de la rue Edward-Assh;

**ATTENDU QUE** les partenaires ont convenu de traiter en priorité le secteur en développement entre la rue Désiré-Juneau et la rue Edward-Assh;

**ATTENDU QUE** l'analyse du MTQ indique que l'achalandage à l'intersection de la rue du Levant a atteint le seuil requis pour implanter un feu de circulation et que l'étude de traversée d'agglomération en cours a conclu qu'un réaménagement de l'intersection est nécessaire;

**ATTENDU QU'**outre certains travaux municipaux à réaliser sur la route 367, ce conseil désire confier au ministre des Transports les travaux de construction d'une section du prolongement de la rue du Levant à l'est de la route de Fossambault;

**ATTENDU QU'**en conséquence le Ministre des Transports et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ont conclu une entente de collaboration pour effectuer les travaux en vertu des articles 32 et 34 de la Loi sur la voirie; le Ministre étant le maître d'œuvre. Ladite entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ATTENDU QU'**un avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 29 septembre 2014;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1276-2015, lequel décrète ce qui suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1276-2015**

**ARTICLE 1 TRAVAUX DÉCRÉTÉS**

Le conseil est autorisé à faire exécuter par le Ministre des transports les travaux municipaux prévu à l'entente de collaboration et selon les plans et devis préparés par Pascal Larochelle, ingénieur, portant le numéro SP-7108-154-11-1036, feuillets 1 à 7, en date du 17/10/2014, par Simon Magnan, architecte paysagiste, portant le numéro TP-7108-154-11-1036, feuillets 1 à 6, en date du 17/10/2014, par Sylvain Miville et Daniel Bilodeau, ingénieurs, portant le numéro CH-7108-154-11-1036, feuillets 1 à 16, en date du 17/10/2014, par Gilles Rioux, ingénieur, portant le numéro EL-2012-1-40684, feuillets 1 à 19, en date du 17/10/2014 et par Michel Robitaille, ingénieur, portant le numéro EL-2012-1-40683, feuillets 1 à 6, en date du 17/10/2014.

**ARTICLE 2 DÉPENSE AUTORISÉE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 500 000 \$, pour les fins du présent règlement, incluant les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes, tel qu'apparaissant au bilan des coûts préparé par M. Martin Careau, ingénieur et directeur des services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 6 janvier 2015, réalisé à partir des estimations de WSP et de François Lessard, ingénieur du ministère des Transports du Québec, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes «A», «B» et «C».

**ARTICLE 3 EMPRUNT AUTORISÉ**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 500 000 \$, sur une période de 25 ans.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

---

**ARTICLE 4 TAXE SPÉCIALE**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5 EXCÉDENT**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6 CONTRIBUTION OU SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 26<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE QUINZE.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**ADOPTÉE**

**29-2015 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1277-2015 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 935 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA RUE JEAN-BAPTISTE-DROLET**

**ATTENDU** que la réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial de la rue Jean-Baptiste-Drolet est devenue nécessaire;

**ATTENDU** qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 28 avril 2014;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1277-2015, lequel décrète ce qui suit :



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

---

**RÈGLEMENT 1277-2015**

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 TRAVAUX DÉCRÉTÉS**

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter sur la rue Jean-Baptiste-Drolet lesdits travaux, tels qu'estimés par M. Martin Careau en date du 6 janvier 2015 et tels que décrits dans le document de François Bergeron, ingénieur de Consultants Enviroconseil inc. en date du 6 janvier 2015, suivant l'analyse des soumissions reçues pour lesdits travaux et le bordereau de soumission intitulé « Réfection rue Jean-Baptiste-Drolet » et suivant les plans et devis du projet numéro E-30685. Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes «A» et «B» pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 3 DÉPENSE AUTORISÉE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 935 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les honoraires professionnels, les frais d'emprunt, les imprévus et les taxes nettes.

**ARTICLE 4 EMPRUNT AUTORISÉ**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil autorise un emprunt de 935 000 \$ remboursable sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 5 TAXE SPÉCIALE**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 6 EXCÉDENT**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

**ARTICLE 7 CONTRIBUTION OU SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, et plus particulièrement le conseil affecte aux fins des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire un montant de 467 500 \$ provenant du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

---

terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

**ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 26<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE QUINZE.

---

MAIRE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**ADOPTÉE**

**30-2015 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 616-2014 CONCERNANT L'AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE CHAISES ERGONOMIQUES**

**ATTENDU** que ce conseil a adopté, le 24 novembre 2014, la résolution numéro 616-2014 autorisant une dépense de 3 600 \$ pour l'achat de chaises ergonomiques;

**ATTENDU** que cette dépense a été autorisée à même le fonds de roulement;

**ATTENDU** que ladite résolution ne précisait pas la durée de remboursement au fonds de roulement;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 616-2014 pour y préciser que le remboursement au fonds de roulement se fera sur trois ans.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION  
AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT JOLICOEUR**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux pour l'augmentation de la capacité du poste de pompage d'égout Jolicoeur et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION  
ACQUISITION DE VÉHICULES ET MACHINERIE**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant l'acquisition de véhicules et de machinerie pour le service des travaux publics et autorisant un emprunt pour ce faire.



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015**

---

**AVIS DE MOTION  
CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT PLUVIAL SUR UNE SECTION DE LA ROUTE DE  
FOSSAMBAULT**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux de construction d'un égout pluvial sur une section de la route de Fossambault, face au numéro civique 4656, et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION  
CONSTRUCTION DE NOUVELLES RUES DANS LA PARTIE NORD DU PARC  
INDUSTRIEL**

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant la construction de nouvelles rues dans la partie nord du parc industriel.

Le règlement prévoira un emprunt pour la réalisation de ces travaux.

**AVIS DE MOTION  
CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DANS LA PARTIE NORD  
DU PARC INDUSTRIEL**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans la partie nord du parc industriel.

Le règlement prévoira également le raccordement de ce réseau aux conduites d'aqueduc et d'égout de la route de Fossambault.

Le règlement prévoira un emprunt pour la réalisation de ces travaux.

**AVIS DE MOTION  
CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION DANS LA PARTIE NORD DU PARC  
INDUSTRIEL**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant la construction d'un bassin de rétention dans la partie nord du parc industriel sur le lot 5 352 197.

Le règlement prévoira un emprunt pour la réalisation de ces travaux.

**AVIS DE MOTION  
HONORAIRES PROFESSIONNELS – PROJET BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL,  
PARC DU GRAND-HÉRON**

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à autoriser une dépense relative aux honoraires professionnels nécessaires pour l'établissement des plans et devis de construction d'un bâtiment multifonctionnel dans le parc du Grand-Héron et décrétant un emprunt à long terme pour ce faire.

**AVIS DE MOTION  
LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX**

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement pourvoyant à fixer, pour l'année 2015, le montant maximal pouvant être engagé au cours de cet exercice pour défrayer les dépenses en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*.





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

---

**31-2015 APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 26-2014 DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 200 000 \$**

**ATTENDU QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

**ATTENDU QUE** la cellule d'enfouissement numéro 1 sera remplie au maximum de sa capacité à l'automne 2015, c'est pourquoi la Régie se doit d'entreprendre des démarches en vue de la réalisation de travaux de construction d'une nouvelle cellule d'enfouissement (numéro 2) dont le volume est estimé à 600 000 mètres cubes (540 000 tonnes métriques);

**ATTENDU QUE** la Régie doit également réaliser des travaux de recouvrement final de la cellule d'enfouissement numéro 1;

**ATTENDU QUE** la Régie a adopté un règlement d'emprunt de 4 200 000 \$ pour la réalisation desdits travaux;

**ATTENDU QUE** les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le secrétaire-trésorier de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités ;

**ATTENDU QUE** l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

- 1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités ;
- 2- Approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier approuve le règlement d'emprunt numéro 26-2014 de 4 200 000 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 27 novembre 2014.

**ADOPTÉE**

**32-2015 SUBVENTION À LA FONDATION MÉDICALE DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** le rapport du directeur général, monsieur Marcel Grenier, en date du 26 janvier 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** qu'une avance de 20 000 \$ soit faite à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier, à même le poste budgétaire 02-590-00-996.

**ADOPTÉE**

**33-2015 NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**ATTENDU** que les mandats des commissaires occupant les sièges N<sup>os</sup> 2, 4 et 6 du Comité consultatif d'urbanisme se sont terminés le 31 décembre 2014;

**ATTENDU** que le conseil, conformément aux règlements N<sup>os</sup> 632-91 et 672-93, doit par résolution renouveler les mandats des personnes occupant lesdits postes ou y nommer de nouvelles personnes;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

---

**ET RÉSOLU** que ce conseil renouvelle, pour une période de deux ans, le mandat de mesdames Sylviane Gagné et Hélène Marcotte Paré au Comité consultatif d'urbanisme, occupant respectivement les sièges numéros 2 et 4.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que ce conseil nomme, pour une période d'un an, madame Gilleine Lessard, résidente au 18, route de la Jacques-Cartier, au siège numéro 6.

**ADOPTÉE**

**34-2015 REPORT DE VACANCES DE CERTAINS EMPLOYÉS ET REMBOURSEMENT DE CONGÉS DE MALADIE**

**ATTENDU** que trois employés ont été absents par maladie et accident de travail pour de longues périodes, tel qu'indiqué sur le rapport de la trésorière adjointe daté du 19 janvier 2015;

**ATTENDU** que le contrat de travail de ces employés prévoit que le conseil peut autoriser que soit reportée à une autre année les vacances non prises qui excèdent une semaine, cette dernière semaine étant autorisée par le directeur du service et supérieur de l'employé;

**ATTENDU** que, dans le cas de précédents similaires, les vacances ont été reportées ou monnayées;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'établir une politique pour gérer ces situations à l'avenir;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** de reporter et rémunérer les congés, tel qu'apparaissant sur l'annexe au rapport de la trésorière adjointe;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que ce conseil établit la politique suivante, à savoir :

« En cas d'absence prolongée par maladie ou accident de travail, un employé cessera d'accumuler des vacances et des congés de maladie lorsque son absence se prolongera au-delà de 17 semaines, tout en conservant les vacances et congés gagnés avant son départ ».

Cette politique est applicable à partir de la date d'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**35-2015 MANDAT D'EXPROPRIATION : PISTE CYCLABLE**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a procédé, en 1998, à la construction de la deuxième partie de la piste cyclable « Le Chemin de La Liseuse »;

**ATTENDU** qu'une section de la piste a été construite sur une partie du lot 4 010 450;

**ATTENDU** que cette construction avait été autorisée, à l'époque, par le propriétaire du lot 4 010 450 via un contrat de servitude temporaire;

**ATTENDU** qu'à la demande du propriétaire actuel du lot 4 010 450, le contrat de servitude n'a pas été renouvelé;

**ATTENDU** que ce conseil se doit de faire l'acquisition d'un terrain sis sur une partie du lot 4 010 450 afin de régulariser la situation;

**ATTENDU** que la partie de terrain à acquérir possède une superficie de 1 733,6 mètres carrés, tel que préparé par monsieur Martin Pageau, arpenteur-géomètre, en date du 21 novembre 2014, sous la minute 9171. Elle est identifiée par le numéro de lot projeté 5 627 254.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le directeur des Services techniques à accorder les mandats suivants :

- Mandater la firme Groupe Altus pour procéder à l'évaluation de la partie de terrain à acquérir. Le montant maximal des honoraires est établi à 2 500 \$ conformément à la proposition de service transmise par madame Kathlyne Pelletier en date du 22 janvier 2015.
- Mandater Me Hélène Gauvin, du cabinet d'avocats Lavery, DeBilly, aux fins d'utiliser les moyens légaux qui s'imposent pour que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier puisse acquérir par expropriation ou autrement l'immeuble ci-avant désigné.

**ADOPTÉE**

**36-2015 MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR ADJOINT À L'URBANISME, AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

**ATTENDU** la demande de monsieur Pascal Bérubé datée du 15 janvier 2015;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'harmoniser la semaine normale de travail de ce dernier avec celle des autres employés du Service et des autres employés de direction, laquelle a été établie à 36 heures par semaine;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** de fixer à 36 heures la semaine normale de travail du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, monsieur Pascal Bérubé.

**ADOPTÉE**

**37-2015 COMMANDITE DÉFILÉ DE LA SAINT-PATRICK DE QUÉBEC – ÉDITION 2015**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une commandite de 500 \$ pour le Défilé de la Saint-Patrick de Québec, qui aura lieu dans les rues de Québec, le 28 mars 2015.

**ADOPTÉE**

**38-2015 NOMINATION DE MADAME JULIE CLOUTIER, CPA, CA, À TITRE DE TRÉSORIÈRE DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** que madame Julie Cloutier est à l'emploi de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier depuis le 25 février 2005 à titre de trésorière adjointe ;

**ATTENDU** qu'elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec ;

**ATTENDU** que son rendement et ses qualifications amènent le conseil à promouvoir Madame Cloutier au poste de trésorière ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** de nommer, à titre de trésorière, madame Julie Cloutier, CPA, CA, à partir du 1<sup>er</sup> février 2015;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'adopter la nouvelle échelle salariale de la trésorière;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de rémunérer cette dernière à l'échelon 7 de l'échelle salariale;

**IL EST AUSSI RÉSOLU** d'adopter la nouvelle description de tâches;

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général à signer, en l'absence de la trésorière, tous documents qu'elle est autorisée à signer;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

---

La nouvelle échelle salariale et la nouvelle description de tâches sont jointes au contrat de travail de Madame Cloutier, modifiant en conséquence ce dernier.

**ADOPTÉE**

**39-2015 FIN DE BAIL : CLINIQUE MÉDICALE**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a conclu, le 10 juin 2014, un bail commercial d'une durée d'un an, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2014, avec madame Nathalie Bérubé concernant un local situé au 4560, route de Fossambault, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que le bail cesse à compter de l'expiration de la « Durée »;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que ce conseil avise madame Nathalie Bérubé qu'il n'est pas de l'intention de la Ville de signer un nouveau bail commercial avec le locateur et qu'en conséquence elle mettra fin à ses engagements à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**ADOPTÉE**

**40-2015 FORMATION D'UN COMITÉ DE TOPONYMIE**

**ATTENDU** que ce conseil entend former un comité consultatif pour lui faire des recommandations sur les sujets suivants :

- Nom des voies publiques (chemins, rues, routes, etc.)
- Nom des édifices, salles, parcs et lieux d'intérêt public dans les domaines culturel, historique, sportif, de loisir, etc.
- Les critères de sélection et les règles d'écriture et d'affichage ;
- L'établissement d'une banque de noms et autres éléments nécessaires au Comité ;
- La diffusion de l'information toponymique.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** de former un comité de toponymie composé de cinq membres, dont monsieur Claude Phaneuf, conseiller. La nomination des autres membres se fera lors d'une séance ultérieure.

**ADOPTÉE**

**41-2015 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS SUITE FINANCIÈRE SFM**

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière adjointe, en date du 21 janvier 2015 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications de la suite financière SFM de PG Solutions pour l'année 2015, comportant une dépense nette totale de 15 452,89 \$.

**ADOPTÉE**

**42-2015 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS DU GESTIONNAIRE MUNICIPAL**

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière adjointe, en date du 21 janvier 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications du Gestionnaire municipal pour l'année 2015, comportant une dépense nette totale de 8 224,26 \$.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

---

**43-2015      RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS D'ACTIVITEK**

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière adjointe, en date du 21 janvier 2015 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications d'Activitek (loisirs) pour l'année 2015, comportant une dépense nette totale de 6 533,77 \$.

**ADOPTÉE**

**44-2015      RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS DE PREMIÈRE LIGNE**

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière adjointe, en date du 21 janvier 2015 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications de Première ligne pour l'année 2015, comportant une dépense nette totale de 3 406,90 \$.

**ADOPTÉE**

**45-2015      SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC/POSTE DUCHESNAY**

**ATTENDU** la construction du poste Duchesnay sur le lot 5 582 282 situé sur la rue Tibo;

**ATTENDU** que ce conseil convient d'accorder à Hydro-Québec une servitude perpétuelle sur le lot 4 547 968 afin d'y aménager un ouvrage permettant le drainage des eaux de surface ou souterraine;

**ATTENDU** que cette servitude ne limite en rien Hydro-Québec de l'obligation d'obtenir toutes les autorisations pouvant être exigées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

**ATTENDU** l'acte de servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec préparé par M<sup>e</sup> Jean-Philippe Brisson, notaire;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer l'acte préparé par M<sup>e</sup> Jean-Philippe Brisson, notaire, concernant une servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec sur le lot 4 547 968.

**ADOPTÉE**

**46-2015      DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE / VINCENT GODBOUT / 3914, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseigne pour le Club Pro Max qui ouvrira en février au 3914, route de Fossambault dans le local 200;

**ATTENDU** que le commerce sera situé dans la zone 90-C, zone soumise au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** les plans déposés;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'affichage sont rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 20 janvier 2015;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

---

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'acquiescer à la demande de permis d'enseigne déposée par monsieur Vincent Godbout pour le Club Pro Max qui sera situé dans le local 200 du 3914, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

**47-2015 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION AVEC AGRANDISSEMENT/ ALAIN SIMARD/ 4500, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis d'agrandissement du bâtiment principal commercial situé au 4500, route de Fossambault déposée par monsieur Alain Simard de l'entreprise Construcsim inc.;

**ATTENDU** les plans et devis joints à la demande de permis;

**ATTENDU** que le bâtiment est situé dans la zone 66-C, zone soumise au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'architecture, à l'aménagement du site, à l'éclairage et à l'aménagement du stationnement hors site sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU** que les luminaires choisis seront les mêmes que ceux du Super C et que ceux-ci ont un éclairage blanc alors que les luminaires du stationnement du IGA fournissent un éclairage jaune;

**ATTENDU** que la végétation présente sur l'élévation 3D ne se retrouve pas sur le plan d'aménagement du site;

**ATTENDU** que les matériaux choisis s'harmonisent avec les matériaux existants et contribuent à créer un ensemble harmonieux;

**ATTENDU** que le promoteur s'engage à respecter les conditions du Comité consultatif d'urbanisme concernant l'éclairage et la végétation;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 20 janvier 2015;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'acquiescer à la demande de permis de rénovation avec agrandissement pour le bâtiment principal du 4500, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

**48-2015 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER**

**ATTENDU** le départ volontaire de madame Guylaine Jacques à titre de préposée à l'entretien ménager;

**ATTENDU** que trois des cinq personnes ayant postulé pour ce poste répondaient aux critères d'embauche et que deux seulement se sont présentées à l'entrevue;

**ATTENDU** le rapport d'embauche préparé par monsieur Pierre Roy, directeur adjoint aux Travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'entériner l'embauche de monsieur Jacques-André Proulx, à titre de préposé à l'entretien ménager occasionnel. Monsieur Proulx sera classifié à l'échelon 3 de la grille salariale en vigueur.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

---

49-2015 **SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
DU QUÉBEC - SUBVENTION PAARRM**

**ATTENDU QUE** le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) s'est vu attribuer un nouveau volet, soit celui de l'accélération des investissements sur le réseau routier local (ci-après appelé le « volet »);

**ATTENDU QUE** ce « volet » comporte le même objectif que le programme le chapeautant, soit l'amélioration du réseau routier local;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec est responsable de la gestion du « PAARRM »;

**ATTENDU QUE** pour son projet de réfection d'une section de la route Montcalm, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a formulé une demande de subvention au « volet » du « PAARRM »;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec a approuvé une contribution financière en regard du projet visé;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doivent signer un protocole d'entente afin d'établir les responsabilités et obligations des parties;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec à signer le protocole d'entente intitulé : Contribution financière en vertu du volet « accélération des investissements sur le réseau routier local » du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - Réfection d'une section de la route Montcalm.

**ADOPTÉE**

50-2015 **PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL -  
VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS RÉFECTION D'UNE SECTION  
DE LA ROUTE MONTCALM**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur une section de la route Montcalm, pour un montant de 234 566,30 \$, plus taxes, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que les travaux ont été exécutés conformément aux plans et devis et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE**

51-2015 **MANDAT - AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE POMPAGE DU POSTE D'EAU  
BRUTE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme Roche Ltée, Groupe-Conseil, pour la préparation des plans et devis, ainsi que la demande de certificat d'autorisation à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'augmentation de la capacité de pompage du poste d'eau brute de l'usine de production d'eau potable Duchesnay. Le tout conformément à la proposition de service transmise par monsieur Louis Bourque, ingénieur, en date du 23 janvier 2015 ;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

---

Le coût du contrat est établi à 14 735 \$, plus taxes, et cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-412-20-412 (honoraires professionnels – Usine Duchesnay) après y avoir transféré un montant de 470 \$ du poste budgétaire 02-412-10-412 (honoraires professionnels – Usine Gingras).

**ADOPTÉE**

**52-2015      CONTRAT D'ALARME**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 26 janvier 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la compagnie Impact alarme relativement à la surveillance d'alarme des équipements et bâtiments municipaux d'une durée d'un an. Le montant du contrat est établi à 3 864 \$, plus taxes, conformément aux soumissions transmises par monsieur Jean-Luc Leblanc et au document préparé par monsieur Martin Careau, en date du 26 janvier 2015;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'imputer les dépenses aux postes budgétaires présentés au même document.

**ADOPTÉE**

**53-2015      CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ESSENCE**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** de rejeter la soumission déposée par ESSO (Le Groupe Harnois), puisque la résolution du conseil d'administration de l'entreprise, autorisant la signature des documents de soumission, n'était pas jointe à la soumission. Cette résolution est obligatoire conformément aux articles 2.7 et 2.14 du devis.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'accorder un contrat à EKO (F. Dufresne inc.) pour la fourniture d'essence pour les véhicules municipaux pour une période d'un an. Le tout conformément au devis daté du 16 décembre 2014 et à la soumission déposée le 16 janvier 2015. Un escompte de 0,025 \$ le litre sur l'essence est accordé pour la durée du contrat.

Le montant total du contrat est évalué à 27 170 \$, taxes brutes incluses

**ADOPTÉE**

**54-2015      SUBVENTIONS AUX ORGANISMES**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser les dépenses suivantes à titre de subventions aux organismes:

Une dépense de 6 000 \$ imputée au poste 02-701-96-991 pour les organismes suivants :

- Association chasse et pêche Catshalac : 2 500 \$,
- Popote Multiservices : 3 000 \$ et
- Société d'horticulture et d'écologie : 500 \$.

Une dépense de 6 499 \$ imputée au poste 02-702-27-991 pour les organismes suivants:

- CAAJC (Corporation des artistes et artisans de la Jacques-Cartier) 1 500\$,





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

---

- CJSR Portneuvoise 1 999 \$,
- Corporation du site de la Seigneurie de Fossambault 2 000 \$ et
- Société d'histoire de Sainte-Catherine 1000 \$.

**ADOPTÉE**

**55-2015 AUTORISATION CYCLO-DÉFI QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** Cyclo-Défi Québec est un organisme à but non lucratif qui organise un tour cycliste dans la région de Portneuf;

**ATTENDU QUE** les profits de cette activité seront versés à l'Institut Universitaire de Cardiologie et Pneumologie de Québec;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'autoriser la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, à permettre, le 16 août 2015, la circulation des cyclistes du Cyclo-Défi de Québec sur les rues mentionnées dans leur correspondance du 19 décembre 2014 ainsi que l'utilisation de salles au Centre socioculturel Anne-Hébert, et ce gratuitement, afin de permettre aux cyclistes de se ravitailler.

Il est entendu que l'organisation devra se prémunir d'une autorisation du Ministère des Transports du Québec pour l'utilisation des routes régionales.

**ADOPTÉE**

**56-2015 AUTORISATION DE DÉPENSES LOGICIEL BIBLIONET**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement d'un montant de 4 200 \$ plus les taxes à Concepts logiques 4DI pour la licence, le support et les mises à jour du logiciel Biblionet pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La dépense sera imputée au poste budgétaire 02-702-30-414.

**ADOPTÉE**

**57-2015 AUTORISATION DE PAIEMENT PISCINE, HOCKEY ET PATIN PONT-ROUGE**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement à la Ville de Pont-Rouge dans le cadre de l'entente intermunicipale pour l'accès aux activités de la piscine pour les sessions d'automne 2014 et du hockey et du patin pour la portion 2014 de la saison 2014-2015 au montant de 34 255.16 \$ incluant les taxes nettes.

La dépense sera appropriée aux postes budgétaires 02-701-30-447 et 02-701-40-447 après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté de 2 432 \$ pour le poste 02-701-30-447 et de 9 300 \$ pour le poste 02-701-40-447.

**ADOPTÉE**

**58-2015 AUTORISATION ET CONFIRMATION D'APPUI AU TRIATHLON DUCHESNAY 2015**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'autoriser la tenue du Triathlon Duchesnay le 5 septembre 2015. La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confirme aussi son appui à cet événement.

Il est entendu que l'organisation devra se prémunir d'une autorisation du Ministère des Transports du Québec pour l'utilisation des routes régionales.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

---

**59-2015      AUTORISATION DE DÉPENSES FÊTE DES BÉNÉVOLES 2015**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'accepter le budget présenté pour la Fête des bénévoles qui aura lieu le 12 avril 2015 et d'autoriser des dépenses pour un montant total de 5 000 \$ incluant les taxes nettes.

Les dépenses seront imputées au poste 02-701-61-493 « Fête des bénévoles ».

**ADOPTÉE**

**60-2015      ENGAGEMENT RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC (RSEQ) : ACTIVITÉS APRÈS L'ÉCOLE**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'entériner l'engagement du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) pour animer les activités offertes après l'école soit multisports, multisports plein air et danse Hip Hop.

**ADOPTÉE**

**61-2015      CONTRAT D'EXCLUSIVITÉ AVEC LA CAPITALE EN FÊTE**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois a signé un contrat d'exclusivité de deux ans pour la fourniture de jeux gonflables et de chapiteaux pour les événements avec la Capitale en fête.

Ce contrat représente une dépense inférieure à 25 000 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**62-2015      MANDAT POUR LA PRÉPARATION D'UNE FÊTE FAMILIALE EXTÉRIEURE**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois à travailler avec la Capitale en fête sur un projet de Fête familiale extérieure au parc du Grand-Héron.

Il est entendu que le conseil municipal devra approuver le concept et le niveau d'implication de la Ville avant de mettre le projet en marche.

**ADOPTÉE**

**63-2015      NOM DU PARC DE LA RUE DU LEVANT**

**ATTENDU** que les parcs de la municipalité portent des noms d'oiseaux du Québec;

**ATTENDU** que le parc en construction situé sur la rue du Levant n'a pas encore de nom spécifique ;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

---

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** de nommer le parc situé sur la rue du Levant : parc de la Bécassine.

**ADOPTÉE**

**64-2015 MODIFICATION DE LA CONVENTION DES EXPOSITIONS À LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier la convention pour les expositions à la Bibliothèque Anne-Hébert ;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 22 janvier 2015 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** de modifier la convention pour les expositions à la Bibliothèque Anne-Hébert **en retirant** de celle-ci le paragraphe indiquant que : « les parties peuvent convenir que l'artiste fasse don d'une œuvre en compensation dudit 10 % » pour chaque œuvre vendue.

**ADOPTÉE**

**65-2015 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2014, laquelle totalise la somme de 87 020,20 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 21 janvier 2015, laquelle comprend 150 commandes au montant de 367 039,28 \$.

**66-2015 TRANSPORT ADAPTÉ : QUOTE-PART 2015**

**ATTENDU** que le ministère des Transports du Québec demande aux municipalités participant à un service de transport adapté de signifier leur adhésion annuelle ainsi que d'approuver spécifiquement la quote-part pour le transport adapté;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil approuve l'adhésion de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au service régional de transport adapté géré par la MRC de la Jacques-Cartier pour l'année 2015 ainsi que la quote-part de 20 245 \$, imputée au poste budgétaire numéro 02-370-00-950.

**ADOPTÉE**

**SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS**

À cette séance, aucun suivi n'a été fait par les élus.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

---

67-2015 CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de clore cette séance.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 20 h 40.

---

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER